

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2026

L'an Deux Mille Vingt-six, le 10 février.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
Mr MESQUIDA	*		Mr MARTINEZ		*
MME PONS	*		Mr DUPIN		*
MME SAUR	*		Mr SOLANS	*	
Mr VIDAL	*		Mr FORTE	*	
Mr FALIP		*	Mr FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		Mr SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	Mr GAYSSOT	*	
Mr GAUDY		*	Mr ROMERO		*
Mr MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
Mr GELY		*	Mr REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	Mr SAUCEROTTE	*	
Mr FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
Mr CRISTOL	*		Mr BADENAS	*	
MME MORERE		*	Mr MILHAU	*	
Mr SOTO		*	Mr SENAL	*	
Mr CAPPELLINI		*	Mr ANGLES	*	
MME PRADELLE		*	Mr BARSSE		*
MME IMBERT		*	Mr DALERY	*	
Mr ABELLA	*		Mr MAGNAN		*
Mr GELY	*		Mr CASTAN	*	
Mr AYCART		*	Mr SOULAGE		*
Mr ALLINGRI		*	Mr MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	Mr LIGNON	*	
Mr BALLESTER	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 9h30

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2026

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 27 Janvier 2026.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N°2 : VALIDATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Les résultats du Compte financier Unique 2025 sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024		+ 509 794.69		+ 2 167 394.98		2 677 189.67
Opérations exercice 2025	209 146.34	35 363.91	1 764 595.58	1 842 813.92	1 973 741.92	1 878 177.83
Totaux exercice 2025		- 173 782.43		+ 78 218.34		- 95 564.09
Résultats clôture 2025		+ 336 012.26		2 245 613.32		2 581 625.58

La présidente sort de la salle.

Madame Chaudoir met aux voix les Compte Financier Unique 2025.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide le Compte Financier Unique 2025 ;

- Valide les résultats ci-dessus exposés.

DELIBERATION N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le CFU 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **2 245 613.32 €** et un excédent d'investissement de **336 012.26 €**.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- R001 : Excédent d'investissement à reprendre en 2026 : 336 012.26 €.
- R002 : excédent de fonctionnement à reprendre en 2026 : 2 245 613.32 €

DELIBERATION N°4 : BUDGET PRIMITIF 2026

La présidente présente le budget primitif pour l'exercice 2025. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total **5 045 422.47 €**, de répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4 677 377.32	4 677 377.32	368 045.15	368 045.15

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2026

DELIBERATION N°5 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES SUBMERSIONS MARINES DE VENDRES A AGDE : CHOIX DU PRESTATAIRE

La présidente présente les conclusions de la Commission d'appel d'offres relativement à l'affaire en objet.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition du cabinet ISL pour un montant total H.T de 74 700.00 € H.T ;
- Autorise la présidente à signer le marché avec ce prestataire.

DELIBERATION N°6 : REGULARISATION DES OUVRAGES RELEVANT DE LA COMPETENCE GEMAPI A L'ECHELLE DE LA CELLULE SEDIMENTAIRE ENTRE L'AUDE ET L'HERAULT : ANALYSE JURIDIQUE ET FOURNITURE DES DOSSIERS DE REGULARISATION DES CONCESSIONS D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME : CHOIX DU PRESTATAIRE

La présidente présente les conclusions de la Commission d'appel d'offres relativement à l'affaire en objet.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition du cabinet EGIS Adaltys pour un montant total H.T de 35 800.00 € H.T ;
- Autorise la présidente à signer le marché avec ce prestataire.

DELIBERATION N°7 : SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AUX RISQUES D'INONDATION – CREATION DE SUPPORTS VIDEO. DEMANDE DE SUBVENTION

Le programme d'actions du PAPI Orb-Libron 2024-2029, labellisé en juin 2024, s'organise selon 8 axes (dont un axe 0 d'animation), représentant un montant global de 36 millions d'euros (M€) dont près de 29 M€ de travaux et aménagements.

Les études menées auprès de populations ayant subies des inondations montrent que la conscience du risque s'efface très rapidement avec le temps, au point de disparaître au bout de 5 ans. La multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes à l'échelle de la Méditerranée ne suffit donc pas à maintenir la culture du risque sur des territoires qui accueillent également de nouvelles populations chaque année.

Il est donc primordial de réaliser des actions de maintien de la conscience du risque, comme celles intégrées dans l'axe 1 du PAPI. Parmi elles, la création et la diffusion d'un support pédagogique permettant de réaliser un portrait du territoire Orb Libron sous l'aspect inondation destiné au grand public et qui sera décliné en supports plus courts (avec une seule thématique) afin d'être diffusés sur les réseaux sociaux sous forme de « mini-série ». Les rendus vidéo animées seront utilisables par les communes et EPCI du territoire et tout acteur qui en ferait la demande.

Le contenu pressenti des séquences vidéos est le suivant :

1. Les phénomènes d'inondation (fonctionnement)
2. Les impacts sur les enjeux
3. La gestion des crues (cf stratégie PAPI)
4. Les rôles du citoyen / de la population

Afin de définir plus précisément le contenu technique des supports et d'adapter les messages au public cible, l'EPTB a prévu d'être accompagné par un organisme spécialisé dans la sensibilisation. L'opération comporte donc deux phases : la définition des messages adaptés et la conception des supports.

Le montant estimatif de cette action a été défini dans le cadre du PAPI Orb Libron à 50 000 € HT, financé à 80% par le fonds Barnier.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Partenaire	Taux d'aide en %	Montant sollicité en €
------------	------------------	------------------------

Etat	80	40 000
Maître d'ouvrage	20	10 000

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Autorise la présidente à solliciter l'Etat conformément au plan de financement ci-dessus indiqué.**

Fin de séance : 10h30.

**Béziers, le 10 février 2026
La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS